

Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 06 janvier 2017 - 20 heures Convocation 02/06/2017

PRESENTS : BON Hervé, BOROD Alain, BRIDE Denis, BERTHELON Pascal, CAILLAT Jean, CHARRIERE Gérard, CHATENET Aurel, COMTE Philippe, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, DAVID Eric, DESBIEZ-PIAT Isabelle, DRAPIER Delphine, DUMONT Xavier, DUVERNAY Daniel GAILLARD Gilles, GROS Mathieu, HUVEY Jean-Jacques, JAHEN Nancy, JAUD Joëlle, JOURNEAUX Cyrille, LEVEQUE Frédéric, MAIRE Michaël, MOREY Pierre, OVERNAY Christian, PAGET Christophe, PERROD Isabelle, RONCALLI Damien, ROULIN Patrick, SARRAN Jean-Louis, SONNEY Jean-Pierre, VACELET Denise
PROCURATIONS : VINCENT Colette née POUDROUX à JOURNEAUX Cyrille
VINCENT Raymond à DUVERNAY Daniel
ABSENT : GUYGRAND Gabriel
SECRETAIRE DE SEANCE : MOREY Pierre.

En exprimant ses regrets pour l'absence de Raymond VINCENT, hospitalisé, regrets partagés par l'ensemble du conseil municipal, Monsieur Daniel DUVERNAY, premier adjoint de la commune siège de la commune nouvelle ouvre la réunion. Il présente ses meilleurs vœux pour 2017, tout en accordant une place privilégiée aux vœux de santé.

• **Election du Maire**

Selon la réglementation, Monsieur Pierre MOREY, le conseiller municipal le plus jeune est désigné secrétaire et Monsieur Jean CAILLAT, le doyen, dresse la liste des 35 conseillers municipaux soit ceux des conseillers municipaux en exercice des communes historiques. Il indique l'absence de Monsieur Gabriel GUYGRAND, de Monsieur Raymond VINCENT qui a donné procuration à Monsieur Daniel DUVERNAY et de Madame Colette POUDROUX VINCENT qui a donné procuration à Monsieur Cyril JOURNEAUX.

Puis, afin d'élire le maire, chaque conseiller dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 1 bulletin blanc 33 voix pour Gérard CHARRIERE

La majorité des suffrages exprimés étant de 17, Monsieur Gérard CHARRIERE est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction et prend la présidence de séance.

• **Fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal étant composé de 35 membres, le nombre maximum d'adjoints est de 11 ou 30 % de l'effectif.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 7 soit 1 par village en comptant le maire.

• **Election des Adjoint**

Chaque élection fait l'objet d'un vote séparé et du dépôt d'un bulletin dans l'urne par conseiller.

Premier Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 1 bulletin blanc 33 voix pour Thierry COMTE

La majorité des suffrages exprimés étant de 17, Monsieur Thierry COMTE est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Deuxième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 4 bulletins blancs 30 voix pour Cyrille JOURNEAUX

La majorité des suffrages exprimés étant de 16, Monsieur Cyrille JOURNEAUX est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Troisième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 2 bulletins blancs 32 voix pour Raymond VINCENT

La majorité des suffrages exprimés étant de 17, Monsieur Raymond VINCENT est élu au premier tour de scrutin. En raison de son absence, il n'a pas la possibilité de renoncer à la fonction.

Quatrième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 1 bulletin blanc 32 voix pour Daniel DUVERNAY 1 voix pour Eric DAVID

La majorité des suffrages exprimés étant de 17, Monsieur Daniel DUVERNAY est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Cinquième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 5 bulletins blanc 29 voix pour Jean CAILLAT

La majorité des suffrages exprimés étant de 15, Monsieur Jean CAILLAT est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Sixième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 4 bulletins blanc 30 voix pour Eric DAVID

La majorité des suffrages exprimés étant de 16, Monsieur Eric DAVID est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Septième Adjoint :

Le dépouillement permet de constater :

34 votants 6 bulletins blanc 28 voix pour Denis BRIDE

La majorité des suffrages exprimés étant de 15, Monsieur Denis BRIDE est élu au premier tour de scrutin. Il accepte la fonction.

Le maire remercie les conseillers municipaux pour leur confiance et synthétise les résultats :

Maire : Gérard CHARRIERE

Premier Adjoint : Thierry COMTE

Deuxième Adjoint : Cyrille JOURNEAUX

Troisième Adjoint : Raymond VINCENT

Quatrième Adjoint : Daniel DUVERNAY

Cinquième Adjoint : Jean CAILLAT

Sixième Adjoint : Eric DAVID

Septième Adjoint : Denis BRIDE.

Il précise que les représentants des communes historiques au sein des différentes structures ó Syndicats des Eaux, Syndicat à la Carte, SIDEC, Sictomí í . conservent leur mission mais au nom de la commune nouvelle, du moins tant que les organismes ne donneront pas d'avis contraire.

- **Télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le conseil municipal valide le principe de transmettre les actes administratifs en Préfecture du Jura sous forme dématérialisée (gain de temps, d'argent par la suppression du timbrage, aucun document sans retour). Il autorise le maire à signer la convention adéquate.

- **Divers**

Le prochain conseil municipal se tiendra probablement le 20 janvier 2017. L'ordre du jour sera conséquent mais beaucoup de décisions seront similaires à celle prise au renouvellement des conseils municipaux de 2014. Des commissions de travail seront mises en place.

Pour le fonctionnement de la commune nouvelle et bénéficier des avancées technologiques, l'accord des conseillers municipaux pour leur adresser convocations, compte rendus, informations í . par messagerie électronique est requis.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 22 heures.